



ARRÊTÉ DU MAIRE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTÉ N°AR_2023_3076_CC

arrêté modificatif à l'arrêté AR_2023_0978_CC du 6 mars 2023,

DELEGATION DE SIGNATURE

Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu l'organigramme des services,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-19, L 2122-23 portant sur les délégations de signature,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 février 2023 portant approbation de la démarche concernant la délégation de signatures pour le mandat 2020-2026 et plus particulièrement sa répartition entre les adjoints au Maire et les Directeurs dans le cadre de la délégation consentie en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Vu les arrêtés de nomination du Directeur Général des Services et des Directeurs généraux adjoints,

Vu l'arrêté n° AR_2023_0978_CC du 6 mars 2023 donnant délégation de signature aux fonctionnaires,

Considérant les modifications de l'organigramme du pôle patrimoine – cadre de vie,

Considérant l'utilité d'une délégation de signature dans un souci de réactivité et d'efficacité de gestion dans le cadre de ce pôle,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'annexe 1 de l'arrêté n° AR_2023_0978_CC du 6 mars 2023 est modifiée afin de prendre en compte les modifications de l'organigramme du pôle patrimoine-cadre de vie.

L'annexe 1 jointe à ce présent arrêté est modifiée dans sa partie « pôle patrimoine-cadre de vie » de la façon suivante afin de prendre en compte les évolutions de l'organigramme ci-dessous :

- départ d'Olivier PESNEL adjoint à la DGA projets transversaux centre-ville, jardin Favier et son remplacement par Anne-Claude BRU,
- départ de Dominique POIRIER directeur Nature paysage et propreté et son remplacement par Nicolas PONT,
- arrivée d'Anne COSNEFROY en tant que directrice études travaux espaces publics.

ARTICLE 2 – Les autres dispositions de l'arrêté n° AR_2023_0978_CC du 6 mars 2023 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 – La présente délégation peut être rapportée à tout moment par Monsieur le Maire.

ARTICLE 4 – Les dispositions du présent arrêté sont applicables après sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication, il sera par ailleurs notifié aux intéressés. Une ampliation sera adressée à la trésorerie principale municipale

ARTICLE 5 – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la ville.

ARTICLE 6 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen - 3 rue Arthur Leduc - 14000 CAEN dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours des intéressés.

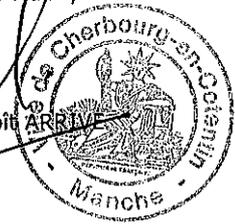
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 7 – Tous les documents signés par les agents autorisés en vertu du présent arrêté seront signés :
« Pour le Maire et par délégation »

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 13/07/2023

Le Maire,

Benoît ARRIVE



PJ : 1

Annexe I - Le tableau nominatif des agents concernés au pôle patrimoine-cadre de vie

ANNEXE N°1 à l'arrêté n° AR_2023_3076_CC

Directions	Tous documents liés à la direction n'engageant pas la collectivité à l'égard des tiers et ne faisant pas grief, les courriers d'information non décisionnels ou de gestion courante ou à caractère technique ou de demande de subvention	Les certificats d'affichage et administratifs, convocations, attestations	Signature des bons de commande inférieurs à 40 000€	Ordres de mission	Les documents concernant la formation	Actes et documents liés à la sécurité des biens et des personnes	Les déclarations de projet de travaux et les déclarations d'intention de commencement de travaux	Les documents d'arpentage	Dépôt de plainte
Fabienne HANOUEL, DGA	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Christophe DEMANDRE, adjoint à la DGA projets	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Maxime PICOQUET, direction administrative et financière	X	X	X	X	X	X			
Dany DAMOUILLE, direction voirie	X	X	X	X	X	X			
Bernard VOISIN, département régie voirie	X	X		X		X			
Bruno CHARPENTIER, département signalisation, éclairage public	X	X		X		X			
Nicolas PONT, direction nature, paysage et propreté	X	X	X	X	X	X	X	X	
Lydie RENOUF, département logistique activités spécifiques	X	X	X	X	X	X			
Clémence LECAPLAIN, département arbres, tontes, espaces naturels	X	X	X	X	X	X			

Forêt patrimoniale-cadre de vie

ANNEXE N°1 à l'arrêté n° AR_2023_3076_CC

Sébastien LAGOUCHE, direction gestion parc mécanique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Françoise BRISSET, direction des services généraux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Claire SANSON, direction entretien maintenance logistique à compter du 1 ^{er} juillet 2021	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Umbeline SENE, département exploitation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Denis LAINÉ, direction géomatique	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Anne-Claude BRU adjointe à la DGA projets transversaux centre-ville Jardin Favier	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Adeline TEXTIER, direction performance énergétique gestion des fluides	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							
Delphine SAJE, direction études et travaux bâtiments	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							X
Delphine BENCHET, direction des grands projets bâtiments	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							X
Anne COSNEFROY, direction études travaux espaces publics	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X							X

Envoyé en préfecture le 20/07/2023
 Reçu en préfecture le 20/07/2023
 Publié le 20/07/2023
 ID : 050-200056844-20230720-AR_2023_3076_CC-AR



*Annexe 1 au présent arrêté. La délégation de signature s'exerce dans l'ordre suivant :
 Chefs d'équipe, chefs de service, chefs de département, Directeurs, adjoints aux Directeurs Généraux Adjointes, Directeurs Généraux Adjointes, Directeur général des Services visés dans l'annexe I.*

Une délégation de signature est consentie pour les marchés publics et accords-cadres aux fonctionnaires. Pour la répartition des signatures entre les élus et les fonctionnaires, il convient de faire application de l'annexe n° 2, spécifique « marchés publics et accords-cadres »